



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Devoir de Mémoire – Subventions aux associations patriotiques – Année 2011

DEL-2011-054

Numéro de la délibération : 2011/054

Nomenclature ACTES : Finances locales - subventions

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 18/05/2011

Date de convocation du conseil : 12/05/2011

Date d'affichage de la convocation : 12/05/2011

Début de la séance du conseil : 19 heures

Président de séance : M. Jean-Pierre LE ROCH

Secrétaire de séance : Mlle Julie ORINEL

Étaient présents : M. Bernard BAUCHER, M. Yovenn BONHOURE, M. Loïc BURBAN, Mme Nelly BURLOT, M. Gérard DERRIEN, Mme Florence DONATO-LEHUÉDÉ, M. Pierre GIRALDON, Mme Ghislaine GOUTTEQUILLET, Mme Anne-Marie GRÈZE, M. Jean-Paul JARNO, M. Joël LE BOTLAN, M. Daniel LE COUVIOUR, M. Henri LE DORZE, M. Alain LE MAPIHAN, Mme Sylviane LE PAVEC, M. Jean-Pierre LE ROCH, Mme Christine LE STRAT, M. Christophe MARCHAND, M. François-Denis MOUHAOU, Mme Maryvonne OLIVIERO, Mlle Julie ORINEL, M. Yvon PÉRESSE, Mme Annie PESSEL, Mme Martine PIERRE, Mme Françoise RAMEL-FLAGEUL, Mme Nicole ROUILLARD.

Étaient représentés : Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS par Mme Martine PIERRE, Mme Stéphanie GUÉGAN par M. Yvon PERESSE, M. Jean-Luc LE BELLER par M. Alain LE MAPIHAN, Mme Laëtitia LE DOARÉ par M. Christophe MARCHAND, M. Jean-Jacques PARMENTIER par M. Henri LE DORZE, Mme Elisabeth PÉDRONO par Mme Florence DONATO-LEHUÉDÉ

Était absent : M. Claude LE BARON

Devoir de Mémoire – Subventions aux associations patriotiques – Année 2011

Rapport de Alain LE MAPIHAN

La Ville de Pontivy agit au travers du Devoir de Mémoire pour la connaissance de l'histoire, des guerres et des conflits, afin de servir la paix et la liberté.

A ce titre, elle soutient les associations des anciens combattants, résistants et déportés qui rappellent par leur action la souffrance des peuples et le sacrifice des combattants.

En réponse à leurs demandes de subventions, il peut être proposé les attributions suivantes :

Subventions courantes de fonctionnement

- Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie (FNACA)	100,00 €
- Société Nationale des Médaillés Militaires	100,00 €
- Union Fédérales des Anciens Combattants (UFAC)	100,00 €
- Union Nationale des Associations de Déportés, Internés et Familles de disparues (UNADIF)	100,00 €
- Union Nationale des Combattants d'Afrique du Nord (UNC-AFN)	100,00 €

Subventions exceptionnelles

- Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie (FNACA), section de Pontivy, pour l'organisation à Pontivy du congrès départemental le 3 juin 2011	500,00 €
- Union Nationale des Associations de Déportés, Internés et Familles de disparues (UNADIF), section de Pontivy, pour l'organisation à Pontivy du congrès départemental le 11 juin 2011	200,00 €
- Comité de liaison du concours scolaire de la Résistance et de la Déportation du Morbihan : participation de la ville pour l'organisation du concours 2011	150,00 €

Nous vous proposons :

- d'approuver l'attribution des subventions indiquées ci-dessus

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 19 mai 2011

**LE MAIRE
Jean-Pierre Le Roch**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LE MAIRE
Jean-Pierre Le Roch**